



L'ANSOISIEN

Revue d'informations municipales

NUMÉRO SPÉCIAL

Bientôt le bout du tunnel !



Mes chers concitoyens,

La Société Civile Immobilière Frederika, propriétaire du château et représentée par Monsieur Rousset-Rouviere, nous a fait parvenir un devis accepté de l'entreprise Girard* d'Avignon ainsi que des plans des ouvrages nécessaires pour assurer la mise en sécurité des façades coté Est et côté Ouest du pont d'Ansouis.

La mise en sécurité pour la face Est implique la réalisation d'un système de blocage du déversement du pont et d'un dispositif de cintrage de la voûte. Pour la face Ouest, la fourniture d'un filet de protection.

Le planning des travaux fourni par l'entreprise Girard prévoit 15 jours travaillés, soit 3 semaines pour l'exécution des ouvrages. L'ouverture du chantier est prévue au plus tard 3 semaines après le 21 octobre 2020.

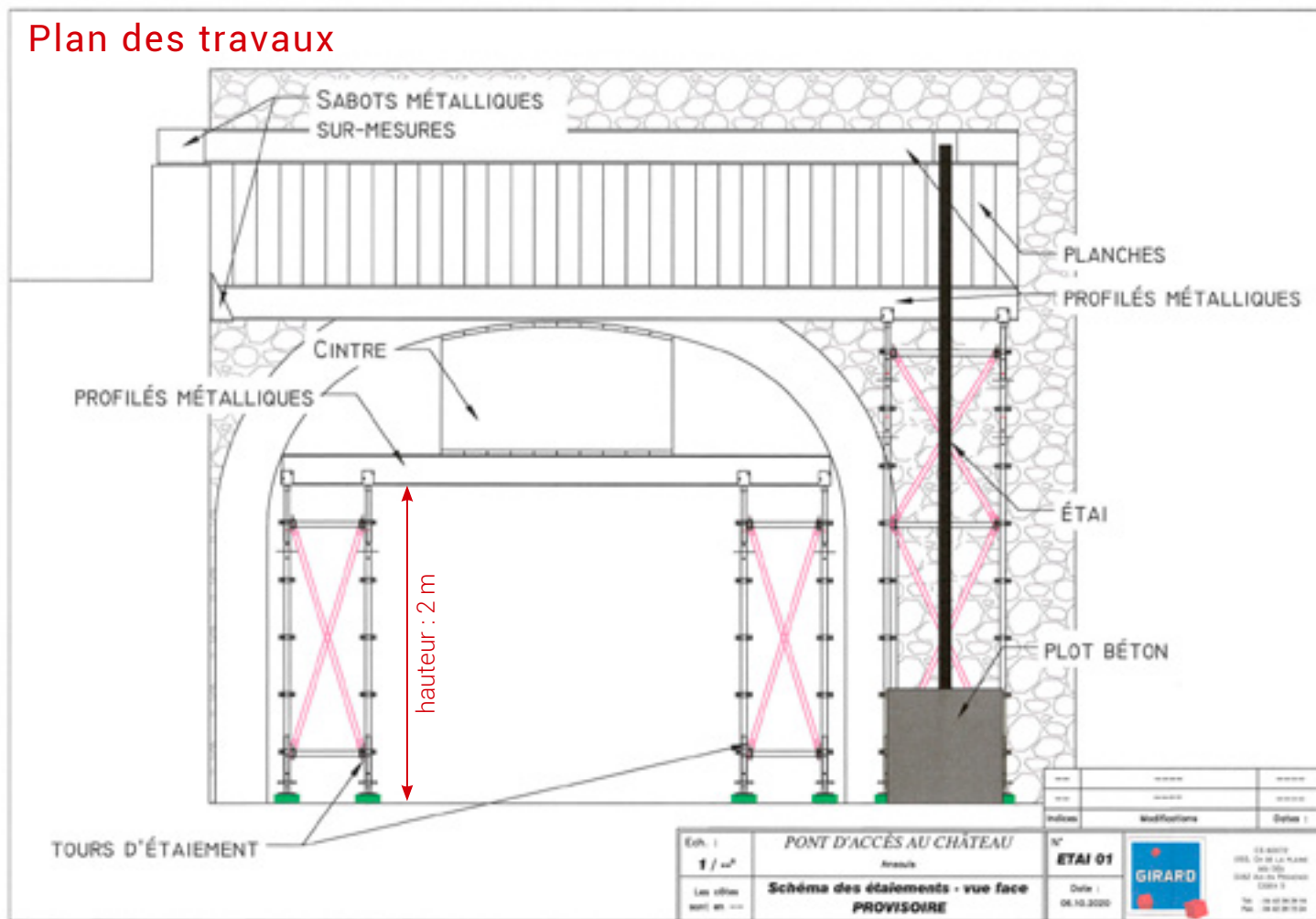
* plus de détails au verso

Si l'on considère les délais annoncés, nous espérons raisonnablement la réouverture de la route à la circulation début décembre.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du plan, le passage sera limité à 2 mètres de hauteur et sera protégé par des gabarits métalliques situés côté Est et côté Ouest. Cette phase de travaux a pour objet d'assurer la protection des usagers et d'empêcher la dégradation de l'ouvrage. Elle sera suivie d'une remise en état du pont, sous la surveillance de l'ingénieur du patrimoine de la Direction Régionale des Affaires Culturelles* et des architectes des Bâtiments de France.

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS
Maire d'Ansouis

Plan des travaux



*L'entreprise Girard intervient sur l'ensemble des régions PACA, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, dans les domaines de la maçonnerie traditionnelle, les enduits de façades, la charpente, la couverture, la taille de pierre, la menuiserie ainsi que dans les travaux de rénovation, en particulier sur les monuments historiques.

*Direction Régionale des Affaires Culturelles : la DRAC est un service déconcentré du Ministère de la Culture.

Placée sous l'autorité du Préfet de région et, pour les missions relevant de sa compétence, sous l'autorité fonctionnelle du Préfet de département, elle regroupe les unités départementales de l'architecture et du patrimoine de chacun des six départements de la région. Dans cette nouvelle configuration, la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur est organisée autour de quatre pôles : pôle création, pôle publics et territoires, pôle patrimoines, pôle architecture et espaces protégés.

Planning du chantier

